Maney. 3. rue des Charaires - ca 18 Movembre 19,

Non har cha ame

their les quelques mots, que j'eno corisois Les - Latinment mouch dernica j'ai, sur ma demande reçu de Od. Jurand - trazias des ouvertures priliminaires me permetant d'espèce que je pourrais assiz aisiment n'entende aver la l'haire gentiale de droit it de jurispruderer pour l'édition de mon Mimain. Dons as conditions, la question du minuerit devient plus importante que je me l'enniagesis d'about : on platot, Il reste pour mon la principal obstoch à voisire actuellement, je renins done un peu su a que je enes consois march dernier pour no din august her que je strais disposé à profile de l'obligance l'imagnée

par N. Bersult down lo conversation que my avez un ave hi marchi, y'espeni done gue march propair il pourre mes apporta la renseignement disire ou sil y a how renormeer son aimable proposition dont l'acceptation me permettait, de mois de complèter plus aisciment la copie que j'ai retirue, du travoil déposé à l'Institut & j'clais rerseigne om a point nearly & pounds orager a me render à taris son la fin de la smain portains, som date le samudi 26 Mais comm je sow l'ai cont il me pourait s'agii que d'an signie de quelque herris probablement de Ihapris mid a glde son. If ne shart done par gustin d'acception un offes or cordiales d'Appitable que chamberoi subment a me ninger guelgus vislante pour me wie un peu. Con oughe, it jusqu'àmoundi ale na port resta que la profit voque of was icriais altinument sit verait à se fix. F. Jem

they I me to thering in which to

dies our ela une

that he gulger who pre fine quette de nomini divide pla inspetante of their district in profite the little on mayor

vision produce we hat I samed 26. guigne hereig populle sat de I'de mid in glade and He in man have no genter of ringle no offer

Morsieur R. Faleilles Refesseur à la Faulte de Drit 14 rue Saint - Guillaune Jans (III)

